

Monsieur,

Il ne sera ja besoin de longs discours pour vo' fe'

Entendre mon humble supplication: car j'espere que Madame de Guines, à l'importunité de ma femme, vo' en aura fait le rapport, la veille, ou le matin de v're d'part, qui est, de me fe' ce bien et bon. vo' joindre à Monsieur Deschamps, et balancer mon fait, s'av. mon, si par les ordons & moi proposées, fait la nouve'te' des pages j'ai mérite la disgrâce d'un Prince (de mon se'u, et moins à mon se'u) je n'ai jamais offence: mais, si, au contraire, la faute n'en procede d'aill.

Car si la proposition en a este faite trop tard, et mal à propos à Son Exc., qu'en puis-je mé'! Tout le conseil doit te'moigner que depuis le prem. de Mars (entrée de n're accord) j'ai demandé, sans mentir, de tems à autre, un écrit de n're accord, à Mons. le Secrétaire et à d'aut. G. du conseil. Tant que finalement on m'a monstré un projet, nullement conforme au'd. accord, j'y ai g'ndit, on m'a com'ndé de proposer mes griefs, je l'ai fait, l'on en a extrait un g'ndit, g'ndit me dit-on, la substance & mes notules: mais le lendemain différé on m'a donné tems d'y adjoindre mes g'nditions, je les ai faites & réduites le mesme jo, samedi, 20. d'Avril, desquelles je n'ai se'u tirer aucune aggr'vacion ni de sad'cu, soit, ou par le trop d'affec' de Mons. le Secrétaire, ou à cause des amis qui lui estoient survenus à la Dedicac' de la Bible, que lors il n'avoit loisir de besog. Selon le dire de son valet.

Tant que j'ai este g'ndit, de protester à M. le Sec. G. du conseil en zel q' je voulois estre exempt de blasme, et qu'on n'eust pas à me taxer de négligence, ou de desobéissance. Cela ne servant de rien, j'ai trouvé bon, & le conseil de mes amis, m'adresser au g'ndit en g'ndit, et y fe' la mesme protestacion. Je l'ai faite mercredi 16. du Courr. Si là, et lors j'ai zel

un peu trop brusqu' (comme disent aucuns) je ne le sai pas: mais bien sai q' l'on m'a maine beaucoup plus rude m. Invo' Son Exc. jusq' à l'arrest' mis en telle ch'olere q' me moi, malheureux, puis je dire, qu'elle injo' à M. le Sec. G. du conseil me com'ndé de quitter po' tout. la nourriture

et instruction de ses pages, et à Mons. Deschamps, q' j'eusse à me pourvoir d'un logis dedans 8, 10, ou 15 jo. (Ah le dur coup!) Bode presq' impossible, ven' la saison qui est hors de tems de louer maison, et ma vocacion, qui requiert un bon endro. Donc, au nom de Dieu, Monsieur, si vo' avez qlq' estincelle de bon vouloir po' moi (dont je ne fai nul doute) je vo' prie par charite' chrestienne, app' ser d'invoc' moi, un Prince, que j'honore et respecte, avec toute sorte de passion, lequel j'ai offence, et, come j'ai dit, fort innoc'nt. Je sai, Monsieur, que vo' n' pouvez beaucoup, voire autant que per'sonne du monde. faites nous arons sujet de joye (nous faisant continuer en n'ostre maison et vos p'ced'ntes) et no' donnez nouvelle matiere de prier Dieu po' la prosperite' de vo'



de vo^l et des vres, et de me donner la franchise, comme j'ai tousi^g fait, de
que j'ai eu le bon. ^{de} vre connoissance, de me repüter et dire à
jamais,

Monsieur,

Vostre humble et plus obéissant serv^r
J. Buisson.

Ma résolution et bon vouloir
d'aller à l'armée, paroist assez,
ce que j'ai l'oe^u et et en fin.
à la condition; aussi plusieurs
et mille de aneⁿage que j'ai
acheté à ces fins, en font foi,
et pour e^u me sont en échange.

La Haye, le 22. Mai,
1635.

A Monsieur,
Monsieur. Puyguens, Chevalier, &c.
Seigneur de Luylecum, et Secréte^r
de Monseigneur le P. d'Oranges,
A l'armée, ou, la part où il sera.